

COMMUNE DE PRIAY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 30/09/2019

Présents : Gérard THEVEAUX, Gilles MAJORCZYK, Wilfried RODEMET, Jean-Claude AUSINA, Didier PAUCHET, Sacharalen CAPRON, Eric TEYSSIER, Daniel JANIN, Fabienne CHARMETANT.

Excusés : Christian OWCZAREK, Christian HEYBERGER, Sylvain GIRARD.

Absent : Jean Louis FAVIER.

Secrétaire de séance : Wilfried RODEMET.

Un temps de recueillement à la mémoire de J.Chirac a été observé en début de séance.

Le compte rendu de la séance du 29/08/2019 a été approuvé

DELIBERATIONS

Eric Teyssier a été empêché en début de séance. Retour lors de l'exposé de M. Desbiolles à 20h25.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2018

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le bureau d'études EAU+01, assistant conseil après de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Adopté à l'unanimité

AVIS SUR DEMANDE DE RENOUELEMENT D'EXPLOITATION DE LA CARRIÈRE DE CHÂTEAU-GAILLARD PAR LA SAS AIN RHÔNE GRANULATS

M. le Maire expose que la SAS AIN RHÔNE GRANULATS a déposé une demande visée par le Code de l'Environnement concernant le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière, une installation de traitement des matériaux et une station de transit de produits minéraux à Château-Gaillard.

Ce dossier est soumis à enquête publique du 6 septembre 2019 au 26 octobre 2019 inclus, à Château-Gaillard.

La commune de PRIAY est comprise dans le rayon d'affichage de cette enquête.

Conformément aux dispositions de l'article R.512-20 du Code de l'Environnement, le conseil municipal doit formuler son avis sur le dossier.

Avis favorable rendu à l'unanimité

CONVENTION 2020-2024 DE SUIVI AGRONOMIQUE DES ÉPANDAGES DE BOUES STEP DE BELLEGARDE AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

La convention entre la Chambre d'Agriculture de l'Ain et la commune de PRIAY pour le suivi agronomique et sanitaire des épandages de boues pour la station d'épuration de Bellegarde prend fin le 31/12/2019.

Il convient donc de renouveler la convention pour la période 2020/2024.

La Chambre d'agriculture de l'Ain a transmis une proposition de convention pour les années 2020-2021-2022-2023-2024 dont le coût prévisionnel est de 19 890.00 € HT soit 21 879.00 € TTC.

Adoptée à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N°2/2019 BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des ouvertures et des virements de crédits au budget principal de l'exercice 2019.

Monsieur le Maire propose de procéder aux modifications suivantes :

INTITULE	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
020 Dépenses imprévues	2 700.00 €			
2152Autres installations de voirie		700.00 €		
2158 Autres Installations		2 000.00 €		
TOTAL DEPENSES	2 700.00€	2 700.00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	2 700.00 €	2 700.00 €		
FONCTIONNEMENT				
615228Entretien autres bâtiments		27 000.00 €		
TOTAL DEPENSES		27 000.00 €		
70323 Redev.occupation domaine public				4 800.00 €
7788 Produits exceptionnels				22 200.00 €
TOTAL RECETTES				27 000.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		27 000.00 €		27 000.00 €

Adopté à l'unanimité

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET DÉCLARATION LOI SUR L'EAU DES DÉVERSOIRS D'ORAGE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET À L'AGENCE DE L'EAU

M. le Maire explique que les travaux de « **Zonage d'assainissement et déclaration Loi sur l'Eau des déversoirs d'orage** » sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2019-2024).

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, il convient :

- ✚ de valider la totalité de l'opération (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...),
- ✚ de valider le montant HT18 610.00 € de l'opération, et les modalités financières de cette dernière,
- ✚ de valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération,
- ✚ de solliciter les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour la réalisation de cette opération,
- ✚ d'autoriser, pour cette opération de « **Zonage d'assainissement et déclaration Loir sur l'Eau des déversoirs d'orage** », le Département à percevoir l'aide

attribuée par l'Agence pour le compte de la commune de **Priay** et à la lui reverser,

- ✚ de demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers.

Adopté à l'unanimité

PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le transport des élèves des Hameaux de Bellegarde et du Biez n'est pas pris en charge par le Département puisque ces enfants habitent à moins de 3 km de l'école de PRIAY.

Il propose de prendre en charge, les frais de transport de ces enfants, et de demander, pour le transport scolaire des enfants des hameaux de Bellegarde et du Biez, une petite participation financière aux parents dont le montant forfaitaire pour l'année scolaire 2019-2020 fixé à :

- ✚ 27 € pour un enfant,
- ✚ 31 € pour deux enfants,
- ✚ 34€ pour trois enfants.

Adopté à l'unanimité

MUNICIPALISATION DU MENAGE DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

M. le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité suite à la future municipalisation du service du ménage.

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal, l'intérêt d'une internalisation du service ménage des bâtiments communaux :

- disposer d'une flexibilité dans l'offre de ménage et de nettoyage des bâtiments,
- réactivité immédiate sur des demandes supplémentaires,
- contrôle accru sur le service rendu,
- coût équivalent,

Un effet induit sera la fidélisation du personnel au sein de la commune et la limitation du turn-over.

Pour répondre à ces nouveaux besoins, il est nécessaire de créer 3 postes d'adjoint technique à temps non complet :

- 1 poste d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre des emplois des adjoints techniques à raison de 32h26 mn hebdomadaires affecté à la cantine et au ménage des bâtiments communaux,
- 1 poste d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre des emplois des adjoints techniques à raison de 33h15 mn hebdomadaires affecté à la cantine et au ménage des bâtiments communaux,
- 1 poste d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre des emplois des adjoints techniques à raison de 8 hebdomadaires affecté au ménage des bâtiments communaux,

M. le Maire propose aux conseillers d'accepter les modifications au tableau des emplois communaux à compter du 2 novembre 2019.

Adopté à l'unanimité

Départ de S.Capron et E.Teyssier à 21h30.

INFORMATIONS DIVERSES

Alarmes Bâtiments communaux

Un inventaire des alarmes incendie et anti-intrusion, ainsi que leur fonctionnement est en cours.

Fibre optique école

Un devis a été fourni par Orange pour la migration de l'offre actuelle en offre Fibre. Il est de 75€/mois HT et correspond au tarif payé actuellement. L'offre va être retenue.

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le PLU a été envoyé pour avis au Schéma de Cohésion et d'Orientation Territorial de Bugey – Côtière- Plaine de l'Ain. A son retour, une réunion sera organisée avec la Direction Départementale des Territoires.

Immeuble Bourgeois

La commune est dans l'attente de nouvelles du Tribunal d'Instance du Rhône suite au litige sur l'hypothèque existante sur l'ensemble des bâtiments restaurant et grange.

Bâtiment Epicerie

Les travaux de rénovation sont en cours. Des travaux imprévus vont retarder l'ouverture et alourdir le coût financier du projet (comme par exemple l'ignifugeage du plafond, la remise aux normes électriques).

Agenda

4 octobre 2019 à 20h Réunion préparation Téléthon salle du conseil en Mairie (sur invitation),

8 octobre 2019 à 18h signature des contrats CLAS en salle du conseil (sur invitation),

Vendredi 18 octobre 2019 à 20h en salle des fêtes animation sur le contrôle des connaissances du code de la route, ouvert à tous,

Vendredi 25 octobre à 19h, cérémonie des bacheliers en salle des fêtes (sur invitation),

Samedi 26 octobre à 15h (heure à confirmer) en salle des fêtes, Boom d'Halloween ouverte à tous.

En fin de séance, intervention d'un jeune couple résidant rue de la Rivière qui va créer une association de recueil, stérilisation et placement de la population des chats errants sur la commune. L'initiative est positive et intéressante, un appel aux adhésions et aux dons sera lancé prochainement.

LE MOT DU MAIRE

Dans un peu plus de 5 mois, les élections municipales auront lieu afin de mettre en place une nouvelle équipe. Pour ma part je ne me représente pas en raison de mon état de santé.

J'ai eu le plaisir de m'engager dans la vie du village aidé en cela par les adjoints et conseillers, et aussi grâce à la collaboration du personnel communal et des associations.

Dans une commune il reste toujours à faire et être à l'écoute des administrés n'est pas toujours facile. Mon souhait est que les Priaysiens et Priaysiennes s'engagent dans la vie du village.

Gérard THEVEAUX

Prochain Conseil le lundi 04 Novembre 2019 à 20h (à confirmer)